

## **RECUEIL**

## **DES**

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

18 Mars 2021

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° Spécial DDFIP du 18 Mars 2021

#### **SOMMAIRE**

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2021-011	15.03.2021	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Service des Impôts des Particuliers d'Asnières.	3



Liberté Égalité Fraternité



#### **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINEDes Hauts-de-Seine
Service des impôts des particuliers d'Asnières-sur-Seine

Arrêté DDFIP nº 2021-011

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'ASNIERES SUR SEINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

#### Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à M VIDAL Paul-Henry, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, et Mme BA Emilie, inspectrice, adjoints au service des impôts des particuliers d'Asnières sur Seine à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement;
  - b) avis de mise en recouvrement;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, toutes les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LACAZE-LABADIE Marie	DURAND Monique dite Monica
MALET MARINE	GUILBAUT Maxime
DECOOL Anthony	STROOBAND Valerie
MAGNE Sylvie	GALHAUT Benoit

2°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ORSINI Anne-Sophie	HAZIL Jawad	DARNAT franck
PAVANT Anouchka	RAJI Farid	GRISET Sandra
FALL Anta	DOSSOU Serge	IPOUA LAGLANE Louis
BOURNET Claire	GIROIRD Charlaine	HOARAU Aurélie
NZABA Guy		

3) dans la limite de 2 000€ aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après

			vigor i williamer, agreg agrandigate addition	
A A MARK MAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	. 5	3		
MILTER MANAGEMENT	8	10		
WEZERELLE Watthlett				
[2] J. J. J. J. J. J. J. J. Andrewski and State State States and Computer States an				

#### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances , aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
STROOBAND Valerie	B+	5000	12 mois	5 000
CHAUDRU Stéphanie	В	5000	12 mois	10 000
DECOOL Anthony	В	5 000	12 mois	5 000
DURAND Monique dite Monica	В	5000	12 mois	10 000
GALHAUT Benoit	В	5 000	12 mois	10 000
GUILBAUT Maxime	В	5 000	12 mois	10 000
LACAZE-LABADIE Marie	В	5000	12 mois	5 000
MALET Marine	В	5000	12 mois	5 000
MAGNE Sylvie	. B+	5 000	12 mois	10 000
GIROIRD Charlaine	C	3 000	12 mois	5 000
GRISET Sandra	C	3 000	12 mois	5 000
HOARAU Aurelie	C	3 000	12 mois	5 000
ORSINI Anne-Sophie	C	3 000	6 mois	5 000
HAZIL Jawad	C.	3 000	6 mois	5 000
FALL Anta	С	3 000	6 mois	5 000
IPOUA LAGLANE Louis	С	3 000	6 mois	5 000
BOURNET Claire	С	3 000	6 mois	5 000

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Asnières-sur-Seine le 15/03/2021

Le comptable responsable de service des impôts des particuliers,

Noël JESBAC

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### DU

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

#### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/